

Incendie au château d'Hyères : un homme placé en détention

08 août 2017

Alexandre M., 39 ans, a été placé, lundi, en détention provisoire à l'issue de sa comparution immédiate devant le tribunal correctionnel pour destruction par l'effet d'un incendie.

L'homme doit répondre d'un départ d'incendie qui a détruit, le 5 août, 300 m² de broussailles près du château d'Hyères. Interpellé, il a nié les faits qui lui sont reprochés. Ce sans-domicile fixe – qui a fait l'objet d'une composition pénale en février 2017 – pour usage illicite de produits stupéfiants, a contesté toute participation à cet acte incendiaire.

"Je n'étais pas à cet endroit, mais sous une tente située plus loin. Je suis plutôt de nature à respecter l'environnement", a indiqué le trentenaire au look de surfeur, défendu par Me Lisa Archippe.

Une expertise psychiatrique (obligatoire) a été sollicitée. Il sera jugé le 6 septembre sur le fond.

<http://www.varmatin.com/faits-divers/incendie-au-chateau-dhyeres-un-homme-place-en-detention-159344>

07 septembre 2017

Accusé d'être l'auteur d'un incendie cet été, il a été relaxé

Placé en détention à la suite d'un feu déclenché le 5 août à Hyères, un trentenaire a retrouvé la liberté, hier, après sa comparution devant le tribunal. Le parquet a fait appel du jugement

"Vous le relaxerez car il n'y a aucun élément qui permet de désigner cet homme comme coupable d'un incendie volontaire."

Mercredi, le tribunal correctionnel de Toulon a entendu la plaidoirie de Me Nicolas Massuco. Il a prononcé la relaxe d'un homme de 39 ans accusé d'être l'auteur d'un incendie volontaire déclenché le 5 août au château d'Hyères. Placé en détention provisoire depuis le 7 août, ce sans-domicile n'a pas été jugé coupable. Mme Reboul, la présidente, a motivé sa décision en considérant que *"l'enquête n'a pas été menée suffisamment à décharge, que l'origine du départ de feu est inconnue"*, et, enfin, qu'un témoin a contesté avoir tenu des propos mettant en cause le prévenu.

"Se garantir de condamner le bon individu"

Ce fameux samedi 5 août, un feu s'est propagé sur les hauteurs de la cité des palmiers - fort heureusement, rapidement maîtrisé par les sapeurs-pompiers - sur une superficie de 300 m². Sur place, deux policiers municipaux ont aperçu un individu non loin du lieu du sinistre : ce dernier a été présenté en comparution immédiate le 7 août dernier, date à laquelle l'affaire a été renvoyée afin de diligenter une expertise psychiatrique.

Un mois plus tard, Me Massuco est venu plaider l'innocence de son client. *"Je lis la passion qu'il y a dans les réquisitions du parquet d'offrir à la société un coupable idéal"*, a lancé l'avocat.

Le conseil ne manque pas de faire référence aux incendies qui ont marqué la région hyéroise, en juillet et le week-end dernier. *"Mais peut-être faut-il se garantir de condamner le bon individu, poursuit-il. Celui-ci ne doit pas être un placebo."*

Il vit à 30 mètres du départ de feu

Selon l'avocat du défenseur, l'enquête a été menée à charge. *"On lui demande ce que ça lui fait de mentir ? On ne le laisse pas s'expliquer."*

Au cours de sa plaidoirie, Me Massuco évoque même un "témoin" qui aurait aperçu, le matin du sinistre, le trentenaire s'amuser avec un briquet. *"A-t-on simplement vérifié où était celui-ci le matin? Non, a constaté l'avocat. Et pourtant, c'était facile... À 10 heures, il travaillait chez une dame. Et de 11 heures à 13 heures, il était dans une association qui en atteste ! Un témoin dit l'avoir vu et avoir composé le 18 sans parvenir à les joindre. A-t-on vérifié aussi? Non."*

Me Massuco relève aussi que le mis en cause vit à 30 mètres du lieu du sinistre, sous une tente. *"L'expertise le dit, il n'est ni pyromane ni suicidaire, conclut-il. Cette tente, c'est toute sa vie. Il en prend soin. Il aurait mis le feu pour venir s'y poser en lisant et en attendant le feu? Et que fait-on quand une personne indique la présence d'un homme avec des chiens à proximité de l'incendie? Rien. On ne cherche pas."*

Le tribunal a finalement estimé que la culpabilité n'était pas établie.

<https://www.varmatin.com/justice/accuse-detre-lauteur-dun-incendie-cet-ete-il-a-ete-relaxe-164537>